



ACCORD SUR LE « CHÔMAGE PARTIEL » : UNE AUBAINE POUR LE PATRONAT DE LA CHIMIE .

SALAIRES : DES MINIS DE BRANCHE QUI SONT RATRAPPÉS PAR LE SMIC !

NÉGOCIATIONS « COUVERTURE SANTÉ », LA VIGILANCE EST DE RIGUEUR !

I. LE CHÔMAGE PARTIEL :

Un accord avait été signé en 2009 pour 3 ans. Avant d'être viré par le peuple français, le clan Sarkozy ouvrait les fonds publics par une loi permettant aux employeurs de percevoir l'argent public dès le 8^{ème} jour qui suit sa demande de « chômage partiel », sans attendre l'avis et l'autorisation de la DDTE !

Question dans la négociation : que touche le salarié si le chômage partiel est refusé par la DDTE ?

Réponse UIC : 80 % , comme s'il était au chômage partiel.

Réaction CGT : non, vous devez payer le salaire du contrat de travail, donc 100 % conformément à la jurisprudence !

D'autres organisations rejoignant la position CGT, l'UIC dégage en touche, esquisse le débat en réduisant son projet à une reconduction « administrative » des dispositions de l'accord de 2009, laissant les salariés dans l'incertitude.

L'UIC est récompensée en obtenant la signature de 4 organisations syndicales, la CFDT, FO, CGC et CFTC.

II. LES SALAIRES :

La « pichenette » de 0,6 % apportée au SMIC par le nouveau gouvernement, s'ajoutant aux 1,4 % d'indexation légale amène à une progression de 2 % du SMIC au 1er juillet 2012 ! Il est derrière nous le temps des promesses électorales. La loi augmentant le SMIC de 1,4 %, soit + 0,13 cts d'€/heure, le gouvernement y ajoute 0,05 cts d'€/heure, soit + 7,58 €/mois !!!!! Une misère ! **Mais encore trop pour le patronat de la Chimie, qui a pourtant tiré en 2011 un profit/salarié de 116 276 € avec moins de 14 977 emplois dans la branche.**

L'intervention de la CGT dénonçant la « smicardisation des salaires/qualifications », suivie par la Fédération FO, amène l'UIC à tenir une réunion sur le sujet le 20 septembre. **La CGT ne faisant pas de promesses, la revalorisation attendue ne verra le jour que si les salariés s'en mêlent collectivement.** Il n'y a rien à attendre des « discussions de salons », le changement sera celui que nous gagnerons par la mobilisation, et l'action collective.

III. LA COUVERTURE SANTE !

Quelle mouche pique l'UIC pour engager des négociations sur ce sujet sans y être contraint ??? Pas si bizarre que ça, s'il s'agit d'ouvrir un « marché » à ses amis d'une quelconque assurance ou autre mutuelle, le tout étant que le patronat ne soit pas obligé de souscrire ou de s'engager financièrement !!!

La suite des « négociations » nous donnera raison, et tant mieux si nous avons tort, les salariés y gagneront, ce à quoi la CGT va travailler avec entrain.

La CGT a déjà marqué sa position :

- ***Un accord cadre garantissant les droits existants dans les entreprises et créant des droits nouveaux pour les salariés dans toutes les autres qui n'ont rien.***
- ***Des garanties sur la santé et sur la prévoyance (invalidité; incapacité; décès).***
- ***Un organisme à but non lucratif (pas de profits sur la santé), une mutuelle !***
- ***Un financement des cotisations à base de 60 % employeurs et de 40 % salariés.***

Des propositions précises seront apportées à la négociation par la CGT, à partir des besoins, avec un esprit de solidarité intergénérationnelle actifs/retraités. La prochaine réunion de négociation aura lieu le 5 septembre.

IV. EMPLOI, SALAIRES, ET PROTECTION SOCIALE : L'ACTION DES SALARIES EST NECESSAIRE.

Les enjeux dans la branche Chimie et dans les entreprises qui auront des impacts sur la vie, l'avenir des salariés, leurs familles, nécessitent l'implication, la mobilisation la plus large et massive pour gagner des avancées sociales.

**LE 9 OCTOBRE 2012, JOURNEE NATIONALE
D' ACTIONS, SERA L'OCCASION D'EXPRIMER,
AVEC FORCE, NOS REVENDICATIONS.**